Image not found or type unknown

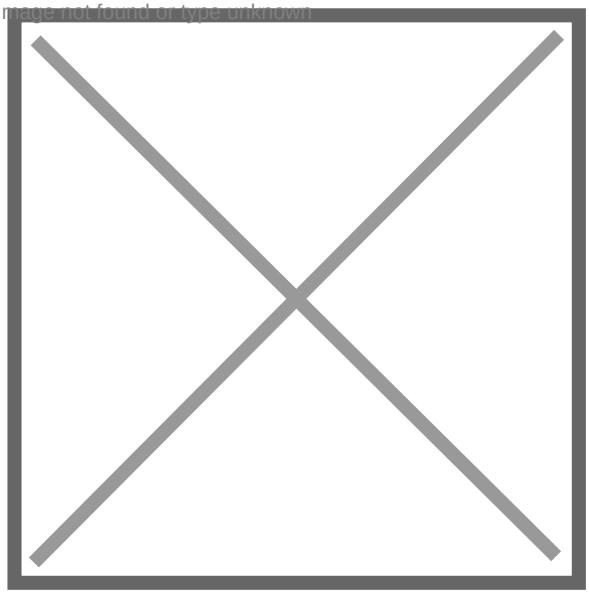

Mon fils de 3 ans reversé

Par **FatiH95**, le **07/09/2018** à **19:29**

Bonjour,

Je vous expose mon problème.
Il y a 1 mois mon fils a été renversé sans faire exprès par une voisine. En effet, cette dernière voulait se garer sur un trottoir en marche arrière. Mon fils lui était de dos, sur le trottoir, avec d'autres enfants, c'était à la sortie de l'école, près d'un parking de notre immeuble.

La police donc était là, font un écrit, la responsable leur donne les informations nécessaires, il n'y pas eu de constat écrit par les parties.

Je ne veux pas porter plainte, parce que la pauvre ne l'avait pas vu, mais bon/

Mais récemment je l'ai au téléphone, elle l'avoue qu'elle n'était pas assurée.

Que dois-je faire ?

Merci pour vos réponses et votre aide.

Par **Visiteur**, le **07/09/2018** à **19:34**

Bonjour
Votre fils a-t-il été blessé ?
Le constat a été établi par la police et transmis à l'assurance c?

Par **FatiH95**, le **07/09/2018** à **19:58**

Bonjour pragma,
Oui, il a eu des points de suture sur le front et agratiné sur la tête et parties du corps.
Au niveau la transmission, j'ai aucune nouvelle de la police, et lorsque mon mari a été la bas, c'est soit un avocat ou l'assureur qui peuvent obtenir cette déclaration.
Mais le soucis, c'est que quand j'ai appelé l'assurance qui logiquement assurer mon logement, avait résilié le contrat pour manque de papiers, alors que tout avait par courrier il y a 1an, et en aucun cas ils m'ont averti de quoique ce soit. Ils m'ont comme même renseigné et comme quoi je peux faire les démarches moi même?

Par **chaber**, le **07/09/2018** à **20:01**

bonjour

[citation]Votre fils a-t-il été blessé ? [/citation]bonne question

[citation]Le constat a été établi par la police et transmis à l'assurance c?[/citation]A quelle assurance?

[citation]Que dois-je faire? [/citation]Avez-vous déclarez l'accident à votre assureur?
Avez-vous des certificats médicaux?

[citation]elle l'avoue qu'elle n'était pas assuré. [/citation]personnellement je ne lui ferais pas de cadeaux pour cette inconscience.

Par **FatiH95**, le **07/09/2018** à **20:07**

Oui j'ai des cerficats et factures

Par **FatiH95**, le **07/09/2018** à **20:17**

"personnellement je ne lui ferais pas de cadeaux pour cette inconscience."
Je sais que c'est bizarre ce que je vais vous dire mais je n'ose pas, elle me fait de la peine et de plus, elle nous a raconté qu'elle avait perdu sa petite soeur comme ca.
Donc je ne sais plus quoi faire.
Je ne veux pas déposer plainte, mais je sais que dans tous les cas elle aura des problèmes par la police pour défaut d'assurance et qu'il y a déjà une procédure ouverte

Par **chaber**, le **07/09/2018** à **20:55**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonjour,

Vous êtes également sans assurance pour défendre les intérêts de votre fils.

Il va vous falloir saisir le fonds de garantie pour obtenir une indemnisation.

Je ne saurais que vous conseiller un avocat spécialisé pour faire toutes les démarches.

Déposez plainte pour vous constituer partie civile afin d'obtenir une condamnation au titre de l'art 700 que devra vous payer cette personne. Cela permettra d'amortir les frais d'avocat.

Ou selon, votre situation vous pouvez demander l'aide juridictionelle

Par **FatiH95**, le **07/09/2018** à **21:15**

Des que j'ai su que je n'étais pas assurée, j'ai fait les démarches pour avoir une assurance habitation. Mais à côté j'ai d'autres assurances qui peuvent peut être faire les démarches: vie privée,
- l'assurance que je possède possède sur ma carte bancaire
- mutuelle
- ou à la limite si mon assurance habitation actuelle, peut être faire les démarches?

Par **Visiteur**, le **08/09/2018** à **00:11**

Non pour votre nouvelle assurance, elle a été souscrite après le sinistre.
Voir pour faire actionner le fonds de garantie, si vous ne voulez pas porter plainte.

Par **chaber**, le **08/09/2018** à **06:31**

bonjour
[citation] l'assurance que je possède possède sur ma carte bancaire [/citation]relisez les conditions générales mais ne vous faites pas trop d'illusions

[citation]- mutuelle [/citation]Ce n'est pas son rôle

Par **FatiH95**, le **08/09/2018** à **10:25**

Je vous remercie pour votre aide, je vais appliquer ce que vous m'avez conseillé.
Cordialement,
FatiH

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés